



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur **Règlement numéro 712-3**

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 15 juillet 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 712-3 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivi budgétaires numéro 712, afin de modifier les sommes allouées à la direction des services techniques et à la direction des projets structurants, et à ajouter certaines délégations

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 16 juillet 2025.

(Original signé)

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Directeur des affaires juridiques et greffier